

A l'attention des résidents et des familles

10 octobre 2020

Madame, Monsieur,

L'évolution de l'épidémie dans le département nous amène à nouveau à réorganiser le déroulement des visites au sein de l'établissement.

Cette organisation a pour objectif la sécurité de notre public, de leur famille et leurs proches, des personnels en charge de l'accompagnement et prendra **effet le 12 octobre 2020**.

- **Les visites auprès des résidents seront organisées dans des espaces dédiés, aménagés dans la salle des aïelles.**

Les rendez-vous seront pris auprès de Marie, au secrétariat : entre 14h et 17h, du lundi au vendredi : 04 77 56 24 08

_Une personne par jour, pour une visite de 45 minutes,

- du lundi au samedi, de 10h à 11h45 et de 14h à 18h.45
- le dimanche et les jours fériés de 14h à 17h45
- Dans l'enceinte de l'établissement, le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires. Il est de ce fait impossible de partager une collation ou une boisson avec la personne visitée.

Les interventions des professionnels (infirmiers, aide-ménagères, kinésithérapeutes etc...) se poursuivent dans les conditions habituelles.

L'approvisionnement en courses pour les résidents :

Pour les familles ou les proches effectuant des courses, un chariot est mis à disposition dans le sas d'entrée de la résidence. Merci d'y déposer les sacs de courses étiquetés avec le nom du résident et le numéro du logement, du **lundi au dimanche, de 14h à 17h**. Le personnel de la résidence se chargera d'acheminer et de ranger, si nécessaire, les courses chez les résidents.

Merci de regrouper les achats, afin de ne laisser **les courses que 2 fois par semaine et par résident**.

Il n'y a aucun changement si les courses sont effectuées par le personnel d'un service ménager.

Les animations collectives se poursuivent en groupes limités à une dizaine de personnes. Plusieurs temps d'animation quotidiens seront proposés.

Le port du masque est conseillé durant les séances d'animations collectives.

A l'attention des résidents et des familles

10 octobre 2020

Des masques tissus sont à disposition des résidents à l'accueil. Ils peuvent ensuite être déposés dans la caisse rouge prévue à cet effet dans le hall, afin d'être lavés et séchés par le personnel de la résidence.

Les sorties de résidents ne sont pas interdites, toutefois, les sorties à **partir d'une journée**, avec un repas pris à l'extérieur de la résidence, feront l'objet d'une gestion de précaution au retour du résident. Un délai d'isolement de 7 jours devra être observé à partir du jour de retour. Durant cette période, un portage de repas de midi sera proposé au résident.

Les sorties en plein air sont à favoriser, avec port du masque et respect des gestes barrière.

Nous encourageons les résidents à se rendre à leurs rendez-vous médicaux s'ils sont maintenus (port du masque obligatoire).

Ces mesures, que nous savons contraignantes, seront réévaluées tous les 15 jours à partir du 10 octobre 2020, et feront l'objet de réajustements en fonction de la situation.

En vous remerciant de votre compréhension,

La directrice

Rose France Mollard